

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-05-025

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le onze mai deux mille vingt-trois, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 4 mai 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Margot SOLVIGNON, Arnaud DE MAZENOD, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Patrick AIVAZIAN, Pierre PASQUIER, Henri CELLIER,

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Patrick AIVAZIAN à Eric LARDON, Pierre PASQUIER à Serge TRIOULEYRE, Henri CELLIER à Alain THOLOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Serge TRIOULEYRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT POUR LA CREATION D'UNE RESERVE INCENDIE DANS LE SECTEUR DE LA ROUTE DES CIMES – FONT DES SARRAZINS.

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230511-2023-05-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Publication : 15/05/2023

Il est exposé à l'Assemblée que l'année 2022 a été marquée par des incendies de forêt et de végétation d'une ampleur exceptionnelle avec 72 000 hectares brûlés en France (soit 8 fois plus que la moyenne). Le changement climatique aggravera l'exposition à ce risque.

En contribuant à l'adaptation au changement climatique, il est urgent d'améliorer la protection des territoires situés à l'interface entre massifs boisés ou végétalisés et zones bâties, où naissent 80 % des feux. Pour atteindre cet objectif, il est donc nécessaire d'améliorer la résilience de la forêt communale de Rachasset.

Etant donné que les pompiers ont pour mission en cas de feu de sauver en priorité les habitations, il est nécessaire de faciliter leurs interventions afin de leur permettre d'aller au plus près du foyer en créant des pistes et des aires de retournement adaptées et installer une réserve d'eau dans un secteur urbanisé dépourvu de protection contre l'incendie.

Dans ce cadre, la municipalité a étudié la faisabilité de créer des points d'eau et des zones coupe-feu dans le secteur de la route des Cimes – Font des Sarrazins.

En effet, le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), récemment élaboré par la commune et validé par le SDIS le 1^{er} mars 2023, priorise le secteur de la route des Cimes pour la prise en compte de la défense de la forêt communale de Rachasset.

Au niveau national, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales à accélérer leur transition écologique. Inscrit dans la loi de finances 2023 et coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

L'une des actions concerne la prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation. La réalisation de ces travaux de prévention des incendies sont éligibles au fonds vert.

Le coût de l'opération et son plan de financement sont les suivants :

| DEPENSES H.T. | | RECETTES H.T. | |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|
| Création pistes et aires de retournement : | 7 000 € | Subvention Fonds Vert : | 52 800 € |
| Bâche d'eau : | 52 500 € | Auto-financement : | 13 200 € |
| Imprévus : | 6 500 € | | |
| TOTAL | 66 000 € | TOTAL | 66 000 € |

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve l'opération de créer des points d'eau et des zones coupe-feu dans le secteur de la route des Cimes – Font des Sarrazins tel que présenté ci-dessus ;
- Arrête le plan de financement ci-dessus ;
- Autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre du fonds vert pour un montant de 52 800 € soit 80 % du coût de l'opération ;
- Précise que les crédits seront prévus au budget 2023 de la commune ;
- Autorise le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 12 MAI 2023

Le Maire,
Eric LARDON



Le Secrétaire de séance
Serge TRIQULEYRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230511-2023-05-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Publication : 15/05/2023